

JAHARP 2021-05

Produits WLAN 5 GHz

Bruxelles, 29 novembre 2024

Communiqué de presse final

Résultats de l'action commune

Six ASM de l'UE et de l'EEE ont participé à l'action commune JAHARP2021-05 sur les produits WLAN 5 GHz et ont vérifié l'état de conformité des routeurs 5 GHz, des points d'accès aux réseaux sans fil et des modems par rapport aux exigences essentielles de la directive 2014/53/UE relative aux équipements hertziens (RED).

Un taux de non-conformité de 35 % a été constaté lors des contrôles documentaires, des problèmes importants ayant été rencontrés pour obtenir les documents des opérateurs économiques.

L'action commune a constaté que les coûts des essais étaient beaucoup plus élevés que prévu. Un programme d'essai intelligent a été mis au point pour réduire la charge d'essai sur certains des paramètres RED, et donc réduire les coûts d'essai, tout en fournissant une indication de l'état de conformité des produits sélectionnés.

Sur les 30 modèles de produits envoyés pour être testés, 1 n'a pas pu l'être en raison d'un manque d'informations de la part du fabricant, 16 ont échoué et 14 ont réussi. Cela équivaut à un **taux de non-conformité indicatif de 55 %**.

Les produits échouent principalement sur les paramètres de sélection dynamique des fréquences (DFS), notamment DFS : surveillance en service, DFS : arrêt du canal, DFS : période de non-occupation, DFS : vérification de la disponibilité du canal et DFS : CAC du canal - niveau du seuil de détection radar DFS.

Tests de
laboratoire

Conforme à la loi, 45%

Non conforme, 55%

Doc vérifiée

Conforme à la loi, 65%

Non conforme, 35%

Notamment, pour certains échantillons, l'action commune a rencontré des obstacles dans l'exécution d'aspects spécifiques du programme d'essais. Ces difficultés provenaient de la difficulté à obtenir des fabricants des paramètres essentiels, les premiers étant essentiels pour la réalisation complète des essais. Ce problème est de plus en plus récurrent et appelle une réflexion plus large dans plusieurs autres secteurs, au-delà de la RED.

Conférence finale

Une conférence finale a été organisée le 27 novembre 2024 pour présenter les résultats du projet à un large éventail de parties prenantes travaillant dans le domaine de la RED.

Plusieurs recommandations politiques et non politiques ont été formulées à la suite des enseignements tirés du projet, parmi lesquelles la nécessité de :

- Étudier la complexité de la formulation et des références croisées dans la norme EN 301 893 v2.1.1, en évitant une situation dans laquelle les laboratoires accrédités et les fabricants d'équipements radioélectriques auraient une interprétation différente de certaines clauses de la norme.
- Sensibiliser les fabricants à leurs obligations, à l'importance de l'évaluation des risques et à la valeur de la coopération avec les ASM.
- Veiller à ce que les MSA puissent identifier les contacts appropriés au sein des opérateurs économiques pour obtenir la documentation nécessaire.

LÉGISLATION DE L'UE

Directive sur les équipements radioélectriques 2014/53/UE

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS À TIRER

JAHARP2021 Omnibus est composé de 7 activités coordonnées de vérification de la conformité des produits + 3 activités horizontales qui se déroulent jusqu'en novembre 2024.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS

Les produits nonconformes sont retirés du marché de l'UE et tous les acteurs du marché sont sur un pied d'égalité.

Une surveillance du marché des produits plus efficace et plus harmonisée, ainsi que de nouvelles compétences et de nouvelles connaissances pour les autorités de surveillance de l'UE.

CONTACTEZ-NOUS

Bureau PROSAFE
Avenue des Arts/Kunstlaan 41,
1040 Bruxelles,
Belgique

Tél : +32 2 757 9336

Web : www.prosafe.org

Courriel : ioana@prosafe.org
info@prosafe.org



@PROSAFE_ORG



PROSAFE

#JAHARP2021
#Sécuritédesproduits

Clause de non-responsabilité

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive du Conseil européen de l'innovation et des PME (EISMEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi des subventions ne peuvent en être tenues pour responsables.